

Netflix débarque en France.

A partir du lundi 15 septembre, un séisme est à prévoir dans le paysage audiovisuel français et l'offre de la vidéo à la demande.

En débarquant avec un catalogue de 100.000 films et séries accessibles pour moins de 10 euros par mois, la firme californienne s'apprête à conquérir les foyers comme partout ailleurs où elle s'est implantée.

Le groupe, qui lancera son service en France le 15 septembre, a annoncé fin août qu'il allait produire en 2015 sa première série française, "Marseille", l'histoire d'une bataille "au couteau" pour la mairie, qui sera diffusée partout où le groupe est implanté.

Le "Nouvel Obs" fait le point sur tout ce qu'il faut savoir.

Enfin ! Netflix, acteur incontournable de la vidéo à la demande par abonnement, débarque en France. Après des mois de rumeurs, accentuant les craintes des acteurs et du gouvernement français, l'Américain lance son service dans l'Hexagone. Le service a été lancé officiellement à minuit dans la nuit de dimanche 14 à lundi 15 septembre. Avant de plonger, petit rappel des essentiels.

C'est quoi Netflix ?

Netflix est une plateforme américaine de vidéo à la demande par abonnement. Une fois abonné, l'utilisateur a accès à un catalogue de films et de séries en illimité sur tous ses appareils reliés à internet (ordinateur, tablette, smartphone, télévision...).

Présent dans une quarantaine de pays, Netflix compte déjà plus de 50 millions d'abonnés. Ces dernières années, l'Américain s'est distingué en lançant ses propres productions, en particulier les séries "House of Cards" et "Orange is the new black".

Comment ça marche ?

La première étape est de s'inscrire sur le site de Netflix. Après s'être acquitté d'un abonnement mensuel, l'utilisateur peut accéder à la plateforme sur l'un de ses appareils connectés à internet. Lui sont brièvement demandés ses genres de programmes favoris, mais aussi quels films et séries il a déjà vu et aimé. Ces informations permettent à l'algorithme de Netflix de commencer à proposer des programmes qui pourront potentiellement lui plaire.

Ce système de recommandations est l'une des clefs du succès de Netflix. L'ensemble de la consommation des abonnés est analysé pour faire évoluer en permanence les films et séries mises en avant. L'algorithme repose sur les notes attribuées par les utilisateurs mais aussi sur la succession des programmes visionnés.

Quelle différence avec la VOD actuelle ?

Les actuels services de vidéo à la demande (VOD) proposent de louer un à un chaque programme pour 48h. En général, un film est loué 4,99 euros et un épisode de série 1,99

euros. Avec Netflix (ou ses concurrents), une fois l'abonnement réglé, la consommation se fait sans limite de programmes ou de temps. De quoi développer la pratique du "bing viewing", qui consiste à regarder tous les épisodes d'une série jusqu'à plus soif.

Combien ça coûte ?

Netflix applique la même grille tarifaire partout dans le monde. Pour la France, il faut compter 7,99 euros par mois pour des programmes en qualité standard, 8,99 euros la haute définition et la possibilité d'y accéder sur deux écrans simultanés, et 11,99 euros pour la HD sur quatre écrans simultanés.

Utiliser Netflix revient à 95,88 euros par an pour la SD (Standard Définition), soit moins que la redevance audiovisuelle (133 euros). Les abonnements sont sans engagement et peuvent s'annuler en ligne à tout moment.

Comment accède-t-on à Netflix ?

Pour s'inscrire, il faudra passer par son ordinateur connecté à internet. Ensuite, Netflix sera accessible sur n'importe quel appareil connecté à internet.

Concrètement, pour regarder des programmes sur son ordinateur, il suffit de se rendre sur le site web de Netflix. Il sera aussi possible de télécharger une appli pour en profiter sur son smartphone (Android, iPhone, Windows Phone) et/ou sa tablette tactile (Android, iPad, Windows).

Peut-on regarder Netflix sur sa télévision ?

Oui, mais la pratique sera plus complexe que simplement allumer sa box. Netflix n'est pas, dans un premier temps, accessible sur les box mises à disposition par les fournisseurs d'accès à internet. Il est toutefois possible de profiter de Netflix sur sa télé dès le lancement.

Le plus simple est de passer par l'application Netflix qui peut s'installer sur toutes les dernières consoles de jeux vidéo (Playstation 3, Playstation 4, Xbox 360, Xbox One, Wii U, Wii).

Il est aussi possible de passer par la box Apple TV (sur laquelle s'installe une appli dédiée) ou par la clef Chromecast de Google qui se branche sur un port HDMI et permet de profiter des applis de sa tablette.

Pour ceux équipés d'un téléviseur connecté (aussi appelé "smart TV" par des constructeurs comme Samsung, LG, Philips, Sony...), il est possible également d'installer une appli Netflix, pour profiter de la plateforme.

Le service de streaming arrivera plus tard sur les box des opérateurs. Bouygues Telecom a déjà annoncé qu'il sera possible d'y accéder à partir du mois de novembre.

Quel sera le catalogue ?

On ne connaît pas encore toute l'étendue du catalogue de films et séries disponibles pour la France. Netflix a néanmoins prévenu que, pour le lancement, son catalogue sera composé de 80% de contenus dits internationaux (comprendre made in Hollywood) et de 20% de contenus francophones.

Vraisemblablement réduit au début, ce catalogue évoluera en fonction de ce que les utilisateurs plébiscitent (s'ils sont friands de comédies françaises, alors l'Américain développera le choix de comédies françaises). La raison ? Sur Netflix, plus de 80% des contenus regardés sont ceux recommandés par l'algorithme. Et plus l'utilisateur passe de temps sur le service, plus longtemps il reste abonné...

Comme l'a montré notre test de 6 mois sur le service, tout l'intérêt de celui-ci réside dans la possibilité d'enchaîner les épisodes de séries en toute facilité. Résultat : 70% des contenus visionnés sont des séries.

Quelles séries seront disponibles ?

Sur son compte Twitter dédié à la France, Netflix a lâché quelques titres de séries disponibles au lancement. On retrouvera l'intégrale de "Dexter", les inédits "Fargo" et "Hemlock Grove", les trois saisons de "Sherlock", "The Killing", et sa propre production "Orange is the new black".

BFM-TV affirme avoir eu accès au catalogue et ajoute à cette liste : "The Big Bang Theory", "The Mentalist", "Vampire diaries", "Homeland", "Suits", "Modern Family", "Sons of Anarchy", "Prison Break", "Gossip Girl", "Deadwood", "Heros", "Lie to Me", "Pretty Little Liars", "FBI, duo très special", "Teen Wolf", "Les 4400", "Chuck", "American Horror Story".

La chaîne croit savoir que Netflix a également acquis les droits pour une poignée de séries de France Télévisions, dont "Un village français", "Fais pas ci fais pas ça" et "Les hommes de l'ombre". Le studio français Ankama a également annoncé que son dessin animé "Wakfu" sera disponible sur la plateforme. Par ailleurs, Netflix va produire une série en France, baptisée "Marseille", pour une plongée dans la cité phocéenne entre élections tendues, mafia et football.

En revanche, la série phare produite par Netflix, "House of Cards", ne sera pas, dans un premier temps, disponible. En effet, l'Américain a cédé à Canal+ la primeur des droits de diffusion en France pour les trois premières saisons. Ses prochaines séries ("Narcos", "Marco Polo", "Daredevil", "Sense8"...) devraient toutefois être disponibles sur la version française.

Quels films seront disponibles ?

Une chose est certaine, il ne faudra pas compter sur la présence des derniers films sortis. En effet, la loi française dite de "chronologie des médias" impose à Netflix un calendrier restrictif d'exploitation des films dans son abonnement illimité. Ainsi, après la sortie en salle, l'Américain devra patienter 36 mois avant de proposer un long-métrage. Le site français Vodkaster s'est d'ailleurs amusé avec son site Netflix à recenser tous les films qui ne seront pas proposés par Netflix lors du lancement : "Le

loup de Wall Street", "Gravity", "Django Unchained" et "Dallas Buyers Club", ou encore "Le Prénom" et "De rouille et d'os".

Selon BFM-TV, l'offre française du service disposera de peu de blockbusters ("The Dark Knight", "300", "Les 4 Fantastiques"), mais d'"une bonne dose de séries B". En revanche, des films plus anciens seront proposés. La chaîne cite "Scarface", "Kalidor", "Terminator", "Platoon" et les "Rocky". Les long-métrages français ne sont pas en reste avec "Le cœur des hommes", "La bûche", "Délicatessen", "Mauvais sang", "Belle de jour", "Alphaville", "Quai des orfèvres", "A bout de souffle", "Pierrot le fou", "Le mépris" et "Bob le flambeur".

L'offre devrait s'étoffer par la suite. Vincent Maraval, le directeur des ventes de Wild Bunch ("La vie d'Adèle", "The Artist"...), a affirmé au "Nouvel Obs" avoir "déjà négocié" avec Netflix. Reste que le cinéma n'est pas le centre d'attraction de Netflix. Après six mois de tests, "le Nouvel Obs" avait conclu que l'intérêt central de la plateforme réside dans le visionnage des séries.

En VO (version originale) ou VF (version française)?

Netflix a pour habitude de proposer dans chaque pays où il est disponible ses programmes en version originale et en version doublée dans la langue locale. En France, films et séries déjà diffusés seront ainsi disponibles en VF et en VO (sous-titrée en français ou non). Même chose pour les séries produites par Netflix, également doublées en français. En revanche, les contenus inédits devraient n'être proposés qu'en VO sous-titrée.

*Texte adapté pour cette épreuve
23 mai 2019*